

## Compte-rendu du 26 Juin 2015

### ➤ Décision Modificative comptable :

#### SECTION FONCTIONNEMENT – BUDGET M14

##### Dépenses :

673 – Titre annulé sur exercice antérieur	+ 416 €
66111 - Intérêts	+ 1 570 €
60632 – Fournitures petits équipements	- 800 €
61523 – Voies et réseaux	- 1 186 €

#### SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET M14

##### Recette :

1641 : Emprunt en euros	+ 25 000 €
-------------------------	------------

##### Dépense :

2151 : Réseau de voirie	+ 12 500 €
231 : Immobilisation en cours	+ 12 500 €

Vote : 7 Pour, 1 Contre

### ➤ Modification des statuts du SIAHBAD

**Monsieur le Maire donne lecture** de la délibération n° 29/2014 du S.I.A.H.B.A.D. ayant pour objet le transfert du siège social du SIAH du Bassin de l'Argent Double. Cette modification entraîne la modification de « l'article 7 - SIEGE ».

Ancien texte - ARTICLE 7- SIEGE :

Le S.I.A.H.B.A.D. a son siège à Peyriac-Minervois

Nouveau texte – ARTICLE 7 – SIEGE :

Le S.I.A.H.B.A.D. a son siège à Peyriac-Minervois au 18, rue Léo Lagrange

Il expose que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que cette dernière soit approuvée par les Conseils Municipaux de chaque commune membre.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **Approuve la délibération n° 29/2014 du S.I.A.H du Bassin de l'Argent Double portant modification statutaire.**

Vote : 8 Pour

### ➤ F.P.I.C. ( Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes ) :

**Monsieur le Maire expose** au Conseil Municipal :

Dans le prolongement du règlement intercommunal d'attribution d'aides aux tiers, Carcassonne Agglo propose l'attribution de fonds de concours en appui des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.).

L'objectif du F.P.I.C. se caractérise par une péréquation des ressources des structures intercommunales et communales les plus favorisées vers celles moins favorisées ; pour rappel, et ce depuis la création dudit fond, Carcassonne Agglo est bénéficiaire du F.P.I.C. sans y contribuer.

La répartition entre la Communauté d'Agglomération et les communes ainsi qu'entre les communes est déterminée en fonction de trois critères définis par la loi de finances 2012 :

- la population DGF,
- le potentiel financier par habitant,
- le revenu par habitant de la commune.

A cette fin, la Communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au F.P.I.C. et redistribue, aux communes, sur la part qui leur est destinée, les aides financières en application des critères énoncés dans l'article 144 de la loi de finances 2012.

Au titre de l'exercice 2015, et en application de cette répartition, le montant total du fonds perçu par la communauté d'Agglomération s'élève à 2 830 091 € répartis comme suit :

- 956 217 € au bénéfice de Carcassonne Agglo
- 1 873 874 € au bénéfice des communes membres ; les sommes attribuées à chaque commune sont précisées à l'annexe ci jointe.

Conformément aux dispositions de la loi de finances 2015, il convient dorénavant à chaque conseil municipal d'approuver le montant annuel de fonds de concours à percevoir au titre du FPIC.

Sur la base du présent rapport, il vous appartient de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant :

- D'approuver l'attribution des aides financières aux projets communaux sur la base des critères réglementaires telle que précisée en annexe ;

**- D'approuver le montant de fonds de concours attribué à la commune de Lespinassière.**

Vote : 7 Pour, 1 Contre.

➤ **Goudronnage chemin C4 par fiscalisation (1ère tranche) :**

**Monsieur le Maire expose** au Conseil Municipal que le chemin C4 a besoin d'être goudronné.

**Monsieur le Maire présente** le devis du S.I.C (Syndicat Intercommunal de Cycladrage) d'un montant total de 82 020 € H.T.

**Monsieur le Maire propose** de confier les travaux au S.I.C.

**Monsieur le Maire propose** de fiscaliser la 1ère tranche des travaux d'un montant de 25 698 € H.T.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :**

- D'approuver le projet proposé par le S.I.C.
- De fiscaliser la 1ère tranche des travaux de goudronnage.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires à la constitution du dossier.

Le Conseil Municipal dit que les travaux se feront uniquement avec le maintien de la bonne circulation des habitants en amont des travaux.

Voté à l'unanimité.

➤ **Point sur la mise en accessibilité de la mairie :**

Visite lundi 29 Juin d'un maçon pour avis.

➤ **Point dossier église :**

**Monsieur le Maire informe** que la commune a rendez-vous avec Monsieur Christophe ROBERT de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) le Jeudi 23 Juillet afin de nous remettre le cahier des charges avec le coût estimatif des travaux. Ensuite, ce cahier sera envoyé à plusieurs architectes (Appel d'offres). Les réponses seront ensuite envoyées à Monsieur ROBERT.

➤ **Questions diverses :**

- **O.N.F. (Office National des Forêts) :**

**Monsieur le Maire informe** que l'O.N.F. demande le soutien des communes pour que leurs services ne disparaissent pas. Le Conseil Municipal est d'accord sous réserve que l'ONF ne soit pas plus cher que les privés pour la gestion de nos forêts.

Vote : 8 Pour

**- Les TAP (Temps des Activités Périscolaires) :**

**Monsieur le Maire propose** que le TAP soit fait sur Lespinassière. Il précise que la législation prévoit la déclaration du local à la Préfecture, ainsi qu'à la P.M.I (Centre de Protection Maternelle et Infantile). Qu'il faudra 2 animateurs dont 1 avec un BAFD ( Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur), 1 projet pédagogique. Il faudra aussi prévoir 1 tapis de sol par enfant.

**Monsieur le Maire précise** que ce projet ne se fera qu'avec l'accord des parents.

**Le Conseil municipal** est d'accord pour se renseigner.

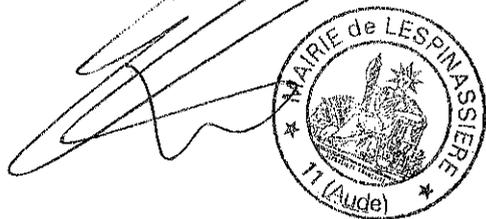
**- Appartement :**

**Monsieur le Maire indique** qu'il faut finir l'appartement courant 2016, car il y a un repreneur pour le restaurant.

Monsieur le Maire propose que le prix du loyer soit de 380 €.

7 pour, 1 contre (propose 400 €).

Le Maire de Lespinassière,  
Charles LUCET.



La Secrétaire de Séance,  
Cathy Deogracias.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.